

Janvier - Février 2018



La lettre du sénateur

MARTINE BERTHET

ÉDITORIAL

La Savoie avant tout !

Mesdames et Messieurs les Élu(e)s,

Voilà 5 mois que vous m'avez fait confiance et que je siége sur les bancs du Sénat, aux côtés de Jean-Pierre Vial, pour représenter notre magnifique département de la Savoie. Parce que notre mission est avant tout celle de défendre nos territoires et porter la voix de leurs élus, j'ai souhaité intégrer, au-delà de la Commission des affaires sociales et de la Délégation aux entreprises, des groupes de travail et d'études qui traitent des sujets en lien avec notre département et nos communes.

Le défi qui attend les élus locaux est de taille. L'an dernier, un mois après les élections législatives, le Gouvernement tenait sa Conférence nationale des territoires au Palais du Luxembourg. Depuis, l'état budgétaire s'est encore resserré autour des collectivités. Ce ne sont pas 10 mais 13 milliards d'euros d'économies que leur demande finalement le président de la République. Trop souvent considérées comme la variable d'ajustement de l'État, elles sont pourtant l'échelon de la proximité, du lien social et des investissements publics. Je n'aurai de cesse de le rappeler au Gouvernement !

Soyez assuré(e)s de ma détermination à relayer la voix des élus de la Savoie, à soutenir la ruralité mais aussi les quartiers de nos plus grandes villes et à être force de propositions pour préserver et valoriser la France des territoires.

Bien fidèlement,

Martine Berthet

FOCUS EN SÉANCE

Zone de Revitalisation Rurale (ZRR)

Le Sénat a veillé à l'assouplissement et à l'allongement de l'éligibilité des très petites communes à l'obtention de leur classement en zone de revitalisation rurale. Ce dispositif a bien été repris par l'Assemblée nationale et figure dans la loi de finances pour 2018.

Réforme de la Taxe professionnelle



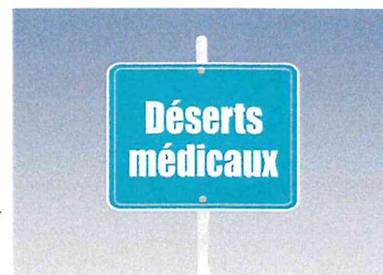
Le Sénat a supprimé le projet de minoration de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) qui fragilisait un peu plus encore des territoires anciennement industriels, avant que ce dernier soit rétabli par l'Assemblée nationale.

Lors de l'examen en séance publique de la loi de finances pour 2018, **j'ai déposé deux amendements en ce sens**, visant à supprimer le projet de minoration ainsi que l'élargissement de l'assiette des variables d'ajustement à la DCRTP.

Communes menacées de désertification médicale

Le Sénat a donné la possibilité aux communes classées en « zone à surveiller », qui réalisent des investissements immobiliers destinés à des professionnels de santé, de bénéficier du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) pour les communes menacées de désertification médicale. Ce n'est le cas actuellement que si elles sont classées en zone déficitaire.

C'était une proposition qui visait à aider les communes à lutter contre la désertification médicale que le gouvernement a rejetée, sans proposer de solutions alternatives.



Dotation de Solidarité Rurale (DSR)

Au cours de l'examen de la loi de finances pour 2018, **le Sénat a proposé la suppression du plafonnement de la population DGF pour la détermination de l'éligibilité et le calcul des attributions de la fraction bourg-centre de la DSR**, le jugeant arbitraire. Il a, par ailleurs, estimé que l'effet de seuil pour les communes de montagne de moins de 1 500 habitants, à forte activité touristique, était extrêmement brutal. Il est, en effet, inacceptable que ces communes soient privées une nouvelle année de 50 % de leur dotation. Cette mesure n'a malheureusement pas été reprise par l'Assemblée nationale.

Le Sénat a également veillé au maintien, sans limitation dans le temps, des dotations de DSR pour les communes rurales transformées en communes nouvelles.

L'Assemblée nationale a adopté un dispositif intermédiaire qui prévoit que les communes nouvelles dont l'arrêté de création a été pris entre le 2 janvier 2017 et le 1er janvier 2019 en application de délibérations concordantes des conseils municipaux et regroupant une population inférieure ou égale à 15 000 habitants, perçoivent au cours des trois années suivant le 1er janvier de l'année de leur création une attribution au titre de la DSR au moins égale à la somme des attributions perçues au titre de chacune des trois fractions de la DSR par les anciennes communes l'année précédant la création de la commune nouvelle.

FOCUS EN COMMISSION

Le Sénat souhaite revitaliser l'échelon communal

Le Sénat a mis en place **une mission permanente de contrôle et de suivi des réformes territoriales.**

Le premier thème de travail de la mission est la revitalisation de l'échelon communal, qui tient une place centrale dans notre République. Plusieurs axes de travail sont au programme : la place des communes dans l'intercommunalité, l'avenir des communes nouvelles et la recherche d'un meilleur équilibre entre les métropoles et le monde rural.

Le Sénat juge nécessaire d'apporter rapidement à la loi NOTRe les aménagements indispensables et très attendus des communes.



REVITALISATION DES CENTRES-VILLES

Ce groupe de travail, dont je suis membre, est chargé de rédiger un rapport de préconisations d'ici juin 2018.

Issu de la Délégation sénatoriale aux entreprises et de la Délégation sénatoriale aux collectivités territoriales, le groupe de travail a repris ses travaux au lendemain du renouvellement du Sénat. Ce dernier a ainsi entendu

toutes les associations d'élus locaux, reçu les acteurs du commerce de détail mais aussi les grandes enseignes spécialisées dans les centres-villes ainsi que les financeurs.

Le constat est sans appel : **la dévitalisation est le produit d'un ensemble de difficultés**. La vacance commerciale, qui atteint un niveau préoccupant sur le territoire, s'accompagne de la dégradation du bâti, de difficultés d'accès et de stationnement, de la baisse de la population et de la paupérisation des centres.

De même, la fuite des équipements attractifs et des services du quotidien, le développement du e-commerce mais aussi la concurrence des grandes surfaces en périphérie contribuent à la fragilisation des centres.

L'avant-projet sur le logement (ELAN) - notamment son article 46 - ne traite pas l'ensemble des sujets. Le groupe de travail entend être force de propositions allant dans le sens d'un **rééquilibrage des coûts entre le centre et la périphérie**, d'un **accroissement de l'offre de locaux adaptés** en centre-ville, commerces et logements à un **prix abordable**, d'une **réduction du poids des normes**, de la **modernisation du commerce de détail** ainsi que d'une **révision du système de régulation des implantations de grande surface**.

ÇA NOUS INTERPELLE

Les collectivités locales ne peuvent pas être la variable d'ajustement de l'Etat !



Le Sénat est le gardien vigilant des principes de libre administration et d'autonomie financière des collectivités territoriales. C'est ce qui l'a conduit, notamment, à supprimer la « règle d'or renforcée » que le gouvernement souhaitait imposer aux collectivités. Celui-ci semble désormais y avoir renoncé.

A l'occasion de la deuxième Conférence Nationale des Territoires le Président du Sénat, Gérard Larcher, a rappelé que **le Sénat sera le porteur de la voix de l'ensemble des élus locaux qui demandent prévisibilité et stabilité et qui attendent confiance et respect**.

La contractualisation, si elle doit être mise en œuvre, doit s'opérer sur la base d'un constat partagé, dans des conditions équilibrées et avec des objectifs réalistes.

Le Sénat sera une vraie force de propositions sur l'évolution de la fiscalité locale. Et il s'en donnera les moyens ! Le Sénat travaille déjà à une refonte complète de la fiscalité locale. L'objectif est de **construire une fiscalité moderne pour nos collectivités, qui maintienne une liberté de taux pour les élus, qui soit juste pour chaque collectivité et qui préserve un lien entre le citoyen et le contribuable**.

De graves menaces pèsent aujourd'hui sur les finances de nos collectivités ainsi que sur l'équilibre économique précaire de nos stations et de nos vallées.

Les territoires ruraux et notamment les territoires touristiques de montagne, sont pénalisés au regard des critères et du mode de calcul du prélèvement au titre du FPIC. Parce que **le fait montagnard est une réalité dont doit tenir compte Bercy**, parce que les collectivités touristiques de montagne doivent rester performantes pour le maintien de leur activité économique, **j'ai posé une question orale sur le financement des communes de montagne et des communes touristiques de montagne** le 13 février dernier à Delphine Gény-Stéphann, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Économie et des Finances.

ÇA NOUS INTÉRESSE

Cinq ans pour sauver la justice ! Le Sénat tire la sonnette d'alarme

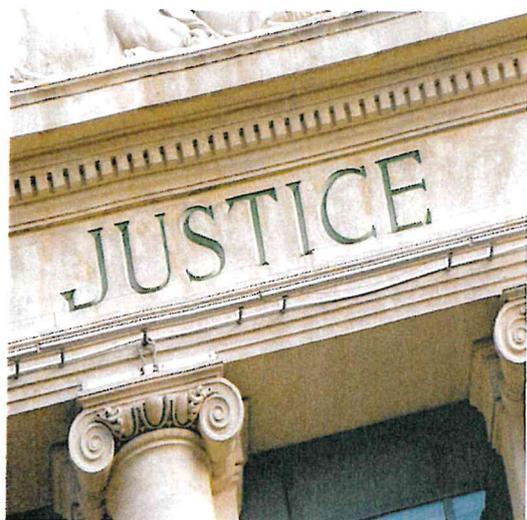
Notre justice va mal, c'est une institution saturée.

Chaque année, ce sont plus de 2 600 000 affaires civiles et plus de 1 200 000 affaires pénales dont les juridictions sont saisies. Les propositions budgétaires du Gouvernement sur la justice ont été rejetées par le Sénat qui a considéré que **les moyens ne sont pas à la hauteur des efforts nécessaires au redressement de la justice.**

Le Sénat estime qu'une augmentation de près de 30% des crédits et la création de 13 728 emplois supplémentaires sont indispensables pour permettre de renforcer les capacités de pilotage du ministère de la justice, de résorber les vacances de postes de magistrats et de greffiers, de remettre à niveau l'immobilier judiciaire, d'augmenter les moyens de fonctionnement courant des juridictions et de créer 15 000 nouvelles places de prison.

En Savoie, les prisons d'Aiton et de Chambéry sont en surcapacité.

La réforme de la carte judiciaire laisse à présager un accès plus difficile à la justice et un éloignement des justiciables. La cour d'appel de Chambéry et le tribunal de grande instance d'Albertville sont menacés. Nous croyons en une justice de proximité moderne et qui offre à tous les justiciables la possibilité de mener leurs actions en justice sans multiplier et aggraver les obstacles géographiques, matériels ou financiers.



Avec Jean-Pierre Vial, nous étions présents aux deux réunions organisées à Chambéry pour échanger sur l'avenir de la cour d'appel ainsi que de l'ensemble des juridictions des pays de Savoie.

Par ailleurs, j'ai interpellé la Garde des Sceaux par le biais de 2 questions écrites pour attirer son attention sur la situation inacceptable qui pèse sur la cour d'appel de Chambéry et le tribunal de grande instance d'Albertville.



VISITE DE LA DÉLÉGATION SÉNATORIALE AUX ENTREPRISES EN SAVOIE

Le 12 février dernier, répondant présents à mon invitation, six membres de la **Délégation aux entreprises du Sénat**, dont sa présidente Elisabeth Lamure, **étaient en déplacement en Savoie**, afin de découvrir le dynamisme de notre département, en pointe sur l'aménagement de la montagne mais également riche en industries et pionnier en technologies innovantes. Jean-Pierre Vial nous a rejoints pour accueillir les sénateurs à Savoie Technolac et présenter ce pôle d'excellence en matière d'énergies et de réseaux, qui rassemble 230 entreprises et 4000 emplois.

La Délégation a ainsi pu rencontrer plusieurs *start-up* en incubation ou en accélération, dont Energy Pool, qui module en temps réel la consommation d'énergie de ses clients industriels. La visite s'est poursuivie sur le bassin albertvillois avec la nouvelle usine du groupe POMA, leader mondial du transport par câble. La Délégation a ensuite été reçue par le groupe SAF, leader européen des services hélicoptères.

En complément de ces visites et avec la Délégation, j'ai organisé une table ronde au Conseil départemental en présence d'une quinzaine d'entrepreneurs et d'acteurs économiques, afin de prendre le pouls des entreprises locales.



ÇA SE PASSE EN SAVOIE !



Méribel-Mottaret

Inauguration du télésiège du Roc de Tougne le 2 février dernier par la Société des 3 Vallées.



Villargondran

Assemblée générale du Souvenir Français, Comité de St-Jean-de-Maurienne, le 27 janvier dernier.



MARTINE BERTHET
Sénatrice de la Savoie (Auvergne-Rhône-Alpes)

Au Sénat
15 rue de Vaugirard
75006 Paris
m.berthet@senat.fr

Permanence
5 Place Ferdinand Million
BP 70064
73203 Albertville Cedex
Tél : 04 79 10 76 26

[Visiter le site des sénateurs Les Républicains](#)

Si vous souhaitez vous désinscrire, [cliquez ici](#)

|
| AVANT D'IMPRIMER, PENSEZ A L'ENVIRONNEMENT.
|